

E34448

ré Brevets No 27/7-85

de la Haye Joseph Charles 4564.
 4 heit au 28^e D.A. 31^e 1845 V.D. Act. de Branche M.V.D. 3 D.A.
 + 11.8.16 a. ~~Caeskerke~~ (Nugt) a. la C.A. 3 D.A. (ed.)
 4. 18. 1852. (Y^a I) Rég. + 3^e D. A. 1349
 (CD 11)

Jugement rendu le 8-5-24
 transcrit a. ~~la Bibliothèque aux Pièces~~
 en ligne comme appartenant au 3^e A. 3^e M.V.D. (R)

Y^a I le 9 env. J.R.

Ndn. 261-144546-15-6-23- a di-vue 8^e rue
 Van der Elst Roelange 1/2er (B.C.)

M^{me} la D^{re} de la Haye Château de Roelange 1/2er
 le 19-9-23 dem. transcrit (B.C.)

S.E. 3133 le 28-9-23 a M^{me} la Douanière de la Haye
 Château de Roelange 1/2er le corps de son fils ne
 peut plus être restitué aux frais de l'Etat.

Ndn. 261-191664 le 12-1-24 transm. en comm. c.d. (40)

LQ 12/2 du 12-1-24 à Odinkake, demi cad.
 ou décl. (M^{me} demi à Caeskerke
 et Hollogne-aux-Pièces.

Hollogne Aux-Perre le 23-1-24 déclaratⁿ en retⁿ complète (40)

Casterke le 23-1-24 déclaratⁿ en retⁿ complète (40)

Adinkerke le 31-1-24 déclaratⁿ en retⁿ complète (40)

L^e 2362 du 1-1-24 au M^{me} Ed, et les décliⁿ
des aduⁿ comⁿ de Casterke, Adinkerke
et Hollogne aux-Perres.

M^{me} la D^e de la Haye Chateau de Boelange 1/2
le 17-2-24 dem. transpⁿ (56)

St 391 le 23-2-24 à M^{me} la Pouar^e de la Haye Chateau
de Boelange 1/2. Les corps ne peut plus être restitué
aux frais de l'Etat.

M^{me} la D^e de la Haye - 6-5-24 - ne désire plus transpⁿ
dem. rendⁿ (56)

S. 4695 du 15-5-24 à M^{me} la G^{re} de la Haye même rendⁿ
style.